



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Nantes Châteaubriant

Question écrite n° 106012

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la nécessité de consacrer des fonds européens et des fonds d'État, à travers la politique des contrats de projets, en faveur de l'important dossier de la réouverture de la ligne SNCF Nantes - Nort-sur-Erdre - Châteaubriant. Une concertation doit s'engager prochainement au niveau régional entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des « contrats de projets » qui se substituent aux « contrats de plan ». La réouverture de la ligne ferroviaire, sous l'impulsion exemplaire de la région et du département ne peut se réaliser qu'avec le concours de l'État. Le Gouvernement peut préciser s'il entend donner l'impulsion indispensable pour soutenir financièrement cet important projet en terme de développement durable, d'aménagement harmonieux du territoire et de solidarité entre les populations rurales et urbaines, en veillant toutefois à ce que ce dossier soit appréhendé de manière globale et non fractionnée, comme le laisseraient craindre à la fois le calendrier de réalisation et l'offre de transport projetée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106012

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10209